

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant les travaux d'enfouissement des réseaux, impasse de la mare Anson à Le Fossé du 04 septembre 2023 au 1^{er} décembre 2023.
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement

N°2023-185

ARRETE :

Objet :
Enfouissement des réseaux
Impasse de la Mare Anson
Société CEGELEC
Du 04 septembre 2023 au 1^{er} décembre 2023

Article I :

L'enfouissement de réseaux est autorisé impasse de la Mare Anson à Le Fossé du 4 septembre 2023 au 1^{er} décembre 2023.

Article II :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux.
L'entreprise **CEGLEC**, Cours Bourbon, 76203 DIEPPE prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 08 septembre 2023

Le Maire
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **11 SEP. 2023**

